

6 Économie

**Projet d'extension et d'infrastructures supplémentaires de la Zone économique à régime spécial de Nkok
GSEZ fait le point avec les populations impactées**

MZM
Libreville/Gabon

Au terme des enquêtes sociales et environnementales menées par les équipes de Gabon special economic zone (GSEZ), le promoteur a échangé avec les populations du département du Komo-Mondah sur les résultats obtenus.

LES populations du département du Komo-Mondah, notamment celles vivant dans les villages impactés par le projet d'extension et d'infrastructures supplémentaires de la Zone économique spéciale de Nkok ont été conviées, jeudi dernier, au complexe culturel de Ntoun, à une réunion de consultation publique orchestrée par une délégation représentant le promoteur, Gabon special economic zone (GSEZ), conduite par le directeur Environnement et Développement durable, Christophe Stewart. En présence du Comité de pilotage et de suivi, composé des natifs dudit département dont le député Julien Nkoghe Bekale. Il s'est agi de présenter le projet d'extension de la ZES de Nkok aux dites po-



Photo : MZM

Les officiels lors de la consultation. A gauche les membres du Comité de pilotage dont le député Julien Nkoghe Bekale (au centre), et à droite le trio représentant le promoteur. Face aux... populations qui ont répondu massivement à la réunion de consultation publique.



Photo : MZM

pulations et de les informer des impacts sociaux et environnementaux identifiés ainsi que des mesures proposées en vue de leur gestion. Mais surtout d'échanger et de recueillir leurs avis, plaintes et attentes. Le Comité de pilotage a tenu, de prime abord, à remercier les populations d'avoir répondu favorablement à l'invitation adressée par le promoteur, afin de prendre part au rendu final de l'étude d'impact environnemental. « La consultation publique est une obligation légale, car la loi 007/2014, dite encore Code de l'environnement, oblige tout promoteur à faire une étude d'impact. Aucun projet ne peut se dérouler sans une étude environnementale qui mesure ses conséquences néfastes

ou positives sur les populations locales. Une fois l'étude d'impact faite, elle doit être présentée aux populations et à l'administration pour validation. D'où l'objet de cette réunion aujourd'hui », a relevé le député Julien Nkoghe Bekale. Avant d'ajouter: « Le gouvernement est bien conscient qu'il ne peut rien entreprendre au détriment de cette population. Je voudrais donc vous assurer que ce projet, qui va se dérouler dans notre zone aura, certes, des impacts sur notre existence au quotidien, mais il aura bien évidemment des impacts positifs. Quant aux impacts négatifs, ils seront gérés convenablement, dans l'intérêt des deux parties ». Pour le directeur Environnement et Développement durable, Christophe

Stewart, représentant le promoteur, l'extension de la Zone économique de Nkok répond à un projet de développement de la province de l'Estuaire, construite en partie pour désengorger la capitale gabonaise. Dans cette optique, il est prévu des installations logistiques, des espaces commerciaux, de loisirs et de logements et des services publics, notamment d'éducation et de santé. « On parle d'une extension de Libreville avec tout ce qui se fait de moderne, afin de donner un grand essor à l'économie gabonaise, longtemps restée dépendante du pétrole », a-t-il souligné. **INQUIÉTUDES** • D'une surface de 4139 hectares, le site localisé pour le projet impactant sur près d'une

vingtaine de villages, quartiers et campements agricoles, a été déclaré d'utilité publique lors du Conseil des ministres de février 2016. La première phase du projet, qui consiste au terrassement et au défrichage est prévue pour juillet prochain. Près de 2 000 personnes se verront priver de leur terres ancestrales et de leurs activités. Notamment l'agriculture, la chasse et la pêche. Au cours de ces échanges durant lesquels les populations ont exprimé leurs inquiétudes concernant leur devenir face au lancement dudit projet, le promoteur a tenu à les rassurer. En effet, un processus d'indemnisation, piloté par le gouvernement, précédant le lancement du projet, est en cours. Ce processus sera

accompagné d'un plan d'action de relèvement des populations. « Il va falloir qu'on travaille avec vous. La première chose serait de dire qui a droit à des indemnités. Puis, travailler ensemble pour trouver un site et aménager des routes pour vous reloger. Nous prévoyons également de construire des maisons pour vous », a relevé le directeur Environnement et Développement durable de GSEZ. Le processus d'indemnisation repose sur trois principales étapes. Tout d'abord, l'État va procéder à un inventaire des biens (agriculture, titre fonciers, maisons) en consultation avec la population locale. Puis, il va évaluer les biens et, enfin, indemniser et déménager les populations par phase de développement. Ce sera le cas lors de la première phase, la date-butoir de prise en compte de l'inventaire agricole étant prévue au 27 mai prochain. Concernant la consultation continue et la gestion des plaintes, des fiches de plaintes ont été mises à disposition des populations, afin de permettre à celles qui se sentent lésées d'y enregistrer leurs préoccupations.

Le choix du site C

MZM
Libreville/Gabon

A L'ORIGINE, trois points dénommés site A, site B, site C, ont été considérés pour l'aménagement du projet et évalués par rapport à 4 principaux critères. A savoir la connectivité au réseau des transports routier, ferro-

viaire et maritime, la proximité à la Zes de Nkok et à Libreville, les impacts environnementaux et sociaux négatifs et, enfin, une capacité suffisante pour un développement futur. Seul le site C répondait aux critères techniques du projet, contrairement aux sites A et B, sur lesquels le milieu biologique est en plus grande partie composée de zone de mangroves et de

milieux aquatiques. En effet, comme l'a souligné le promoteur GSEZ, le projet doit être proche de Libreville et assurer une connexion avec les routes et toutes les installations portuaire, ferroviaire et maritime. Ce qui correspond parfaitement au site C. Celui-ci possède une faible zone à mangrove, des nappes d'eau souterraines, des sources et des

eaux utilisées par les populations locales dont la qualité est globalement bonne. Les sols sont utilisés par la population pour l'agriculture. Aussi, le promoteur a-t-il mis en place des mesures d'atténuation. Notamment la protection des rivières et des forêts de mangroves, mais également le contrôle de l'écoulement des eaux, afin de conserver la mangrove dans l'emprise du pro-

jet. Rappelons que lors du Conseil des ministres tenu en février dernier, le gouvernement a adopté deux projets de décrets portant déclaration d'utilité publique. L'un concerne un terrain situé dans le département du Komo-Mondah, au lieu dit Nkol-tang, d'une superficie de 4139 hectares, en vue de réaliser l'extension de la Zerp de Nkok.

**Coopération Gabon-Suisse dans le secteur de la transformation du bois
L'industrialisation, l'autofinancement de la forêt et la certification en ligne de mire**

F.A.
Libreville/Gabon

LE ministre en charge de la Forêt, Flore Mistoul, et son équipe ont reçu, jeudi, une délégation de l'ambassade de Suisse en République démocratique du Congo, conduite par son conseiller Christian Gobet. Cette rencontre avait pour but d'échanger sur la coopération existante en matière de transformation du bois au Gabon, mais aussi voir les pistes de renforcement de cette collaboration, afin de renforcer les engagements existant auprès du ministère de la Forêt. A cette occasion, les différents directeurs généraux dudit ministère ont exprimé leurs attentes par rapport à cette collabora-



Photo : F.A.

Les participants à la réunion autour du ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, Flore Mistoul.

tion avec la Suisse. Notamment dans les domaines suivants : l'industrialisation, la recherche, l'environnement et la forêt, l'autofinancement de la forêt, la certification forestière, la lutte contre le braconnage, le suivi écologique, la construction des maisons en bois et la formation.

« Plusieurs pistes ont été abordées, mais une a retenu mon attention : la formation professionnelle dans le secteur du bois. Non seulement la formation professionnelle de base mais aussi celle de haut niveau. Nous avons en Suisse des écoles polytechniques fédérales qui pourraient apporter une contribution dans le

domaine de la recherche, qui est aussi un domaine abordé pendant cette réunion. J'ai été impressionné de savoir qu'au Gabon, il y a 400 essences exploitables dont une centaine est exploitée et 30 sont commercialisées. En identifiant des essences qui pourraient avoir des mécaniques propres à être exploitées et développées au niveau commercial, cela préserverait d'autres essences qui sont, peut-être, surexploitées en ce moment », a déclaré Christian Gobet. Avant d'inviter ce pays à prendre part au forum international sur la transformation du bois, qui sera organisé au Gabon à la mi-juillet, Flore Mistoul a déclaré avoir « besoin de la Suisse pour nous accompagner dans nos multiples missions ».

IN MEMORIAM
Claudine BIGNOUMB'-BI DOVI
mai 2015 - mai 2016

Mame Gnoumbe !

Un an déjà que le rûle le chagrin et la tristesse habitent nos cœurs, nous qui aurions souhaité te recevoir une part de notre souffrance, pour rejoindre avec confiance les plus lointains, l'éclatante fête de ce 14 mai 2016. Mais si le plus de Dieu a voulu ton départ, tu as si honnêtement légué en héritage, à la postérité, ta simplicité maternelle par laquelle tu te contentais toujours du peu pour vivre, mais surtout ton introuvable dans le respect des coutumes et des usages de classe pour le maintien social, même lorsque tu étais passée à l'ouest.

«Ternies de la lignée originelle des maîtres, pour certains et des grands-mères, pour d'autres, permets-nous, Mame Gnoumbe, en cette date de souvenir, de nous prosterner devant la grandeur de ton être pour te remercier, par le plus précieux des hommages, le témoignage de notre reconnaissance éternelle avec toute la classe des femmes intarissables.

*Pour la famille
ton fils Jean-Baptiste Mounoudou Mounoudou*